



CHARIOTS ÉLÉVATEURS

CACES® R.489

PROGRAMME DE FORMATION

Conduite en Sécurité des Chariots de Manutention Automoteurs à Conducteur Porté
Test CACES® R.489



 03.66.13.01.30

 secretariat@artois-formation.com

www.artois-formation.com

Conduite en Sécurité des Chariots de Manutention Automoteurs à Conducteur Porté - Test CACES® R.489

▶ CONTEXTE

Art R.4323-55 du Code du Travail relatif à la formation des conducteurs d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage de charges ou de personnes.

Art R.4323-56 du Code du Travail relatif à l'autorisation de conduite pour certaines catégories d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage de charges ou de personnes.

Arrêté du 02/12/1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des appareils de levage de charges ou de personnes.

▶ PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne appelée à manipuler un chariot de manutention automoteur à conducteur porté.

▶ OBJECTIFS

-Être capable de conduire un chariot de manutention automoteur à conducteur porté dans les meilleures conditions de sécurité pour le personnel et le matériel.

-Être capable de satisfaire aux exigences de la R.489 pour obtenir le CACES® de la catégorie visée.

▶ PRÉ-REQUIS

-Avoir 18 ans. En deçà de 18 ans, des dispositions réglementaires spécifiques doivent être respectées. (Nous consulter)

-L'aptitude médicale à conduire un chariot de manutention automoteur à conducteur porté doit avoir été vérifiée préalablement à l'entrée en formation et en tests CACES R.489.

-Être déjà en possession du CACES R.489 de la catégorie concernée en cas de recyclage.

▶ DURÉE

Selon aptitude initiale et expérience préalable du candidat (voir devis).

▶ MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

-Méthodes participatives adaptées à la formation des adultes.

-Exposés et exercices théoriques.

-Démonstrations pratiques suivies de mises en situation de conduite progressives.

-Organisation par ateliers pédagogiques.

-Plateau technique avec aire d'évolution.

-Évaluation théorique effectuée sous forme de QCM.

▶ NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

-1 à 12 stagiaire(s) par session (au-delà nous consulter).

▶ DISPENSATEURS DE FORMATION ET DE TESTS CACES

-Formateurs spécialisés en conduite d'engins.

-Testeurs CACES® certifiés.

▶ DISPOSITIFS DE SUIVI

-Feuille d'émargement par demi-journée.

-Attestation de formation individuelle.

▶ VALIDATION DES ACQUIS

-Évaluation théorique et pratique

-Test CACES R.489.

-Délivrance du CACES R.489 en cas de réussite aux tests théoriques et pratiques. En cas d'échec, délivrance d'une attestation précisant les compétences validées et non validées.

▶ LIEU & NATURE DE L'ACTION

-Inter-entreprises au centre ARTOIS FORMATION de Vendin les Béthune.

-Ou Intra-entreprise sur site client (sous réserve du respect du cahier des charges du référentiel CACES® et de la recommandation R.489).

NB : le port des équipements de protection individuelle est obligatoire durant la formation.

CONNAISSANCES THÉORIQUES

- A) **Connaissances générales**
- B) **Technologie et stabilité des chariots à conducteur porté**
- C) **Tableau / abaque de charges**
- D) **Exploitation des chariots à conducteur porté**

SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

- A) **Prise de poste et mise en service**
- B) **Conduite**
- C) **Manœuvres**
- D) **Fin de poste – Maintenance**

EVALUATION THEORIQUE ET PRATIQUE

TESTS CACES R.489 (selon devis)

Cat 1A : Transpalettes à conducteur porté - Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée < ou = à 1.20m)

Cat 1B : Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > à 1.20m)

Cat 2A : Chariots à plateau porteur (capacité de charge < ou = à 2 tonnes)

Cat 2B : Chariots tracteurs industriels (capacité de traction < ou = à 25 tonnes)

Cat 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes)

Cat 4 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > à 6 tonnes)

Cat 5 : Chariots élévateurs à mât rétractable

Cat 6 : Chariots élévateurs à poste de conduite élevable (hauteur de plancher > à 1.20m)

Cat 7 : Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories

NB : Les contenus de formation sont adaptés aux spécificités des différentes catégories de chariots et peuvent être personnalisés selon les besoins et les attentes de l'entreprise.

